

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6550e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le 8 juin 2011, à 12 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 8 juin 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6550e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Mme Lisa Buttenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Les membres du Conseil, Mme Buttenheim et les représentants des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont eu un échange de vues. »

11-36805 (F) 090611 090611



